Du 6 de décembre 1552
à Bruxelles.

5 décembre 1552.

7 V

Mes cousins. Combien que le transport du droit de passage franc au bacq a Wardeghem emporte quelque ruyne et diminuacion de mon droit, toutesfois pensans que pour ceste cause il est fait par ceste passage a part. Neantmoins, et que le dit droit quelque fait, de soy petit, et bas regardé que ~~[illegible]~~ le plus est que bien peu se trouve, mons. Vaucelle, demoyen de l'ordre mon cousin les deputez soffisamment instruicts de l'avis et les tiltres bailler par ladicte que mon seigneur et pere, que Dieu absolve, ~~[illegible]~~ fondant, tant en la duchye de Luxembourg, qui se trouveroyent tousjours a fait ledit transport et dessus mentionné et Sans et bonnes faulx. Et Mes cousins

Du Prince d'Espagne

Sembleslis. aux bailliffs de Gand et Audenarde,

Messrs. Combien que le transport du droit de passage au bacq a Wardeghem emporte aucune part de portée, toutesfois et neantmoins diminuacion soyent bien, toutesfois et